

FICHE SIGNALÉTIQUE

PUBLICATION: 12-Jan-2009

STATUS SIMDUT: Non contrôlé

Hercules Canada Inc.
Paper Technologies and Ventures
942 Brant Street
Burlington, Ontario Canada L7R 3X8
(905) 632-7861 (ENTREPRISE)
(905) 848-8888 (24 HEURES)

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT	SOYAD® TS9200 SOY ADHESIVE
CHIMIQUE/NOM COMMUN	soy flour
NOMBRE DE CAS	68513-95-1

2 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Selon l'interprétation que Hercules Canada Inc. prête au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), ce produit ne devrait pas être considéré un produit contrôlé; cependant, cette FTSS contient des renseignements importants portant sur l'utilisation sécuritaire et appropriée de ce produit. Cette FTSS devrait être conservée et mise à la disposition des employés et autres individus appelés à utiliser/manipuler ce produit.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RISQUES
AVERTISSEMENT!

Les décharges électrostatiques engendrées par le transvasement du produit dans des vapeurs inflammables ou à proximité de telles vapeurs peuvent provoquer un feu à inflammation instantanée.
Peut former un mélange air-poussière inflammable.
L'inhalation des poussières peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
Susceptible de provoquer une irritation cutanée par abrasion.
Susceptible de provoquer une irritation oculaire par abrasion.
Les surfaces sur lesquelles le produit est déversé peuvent devenir glissantes.

Se reporter à la section 5 pour connaître les produits de combustion dangereux et à la section 10, pour prendre connaissance des produits de décomposition et de polymérisation dangereux.

4 PREMIERS SECOURS

PEAU

Laver soigneusement avec du savon et de l'eau. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent.

YEUX

Enlever les lentilles cornéennes. Maintenir les paupières ouvertes. Rincer immédiatement les yeux à l'aide d'eau basse pression pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

INHALATION

Déplacer à l'air libre. En cas d'irritation des fosses nasales, de la gorge ou des poumons, consulter un médecin.

INGESTION

L'ingestion du présent produit ne présente pas de danger pour la santé dans les conditions normales d'utilisation. Ingestion accidentelle : NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU

MOYENS D'EXTINCTION

En cas d'incendie mettant en cause le produit, on peut utiliser comme agent extincteur l'eau pulvérisée, une poudre chimique, une mousse, l'anhydride carbonique ou un agent extincteur non polluant.

NOM DU PRODUIT	SOYAD® TS9200		
NO. DE LA FTSS:	999 1060 1411	VERSION	01

PROCÉDURES POUR LA LUTTE CONTRE LE FEU

En cas d'incendie mettant en cause le produit, porter au cours de l'intervention un appareil respiratoire autonome à pression positive intermittente approuvé par la MSHA ou le NIOSH (ou l'équivalent), ainsi qu'un vêtement complet de protection.

CONDITIONS À ÉVITER

Sans objet.

PRODUITS DANGEREUX RÉSULTANT DE LA COMBUSTION

Aucun n'est connu.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Aérer la zone. Éviter toute formation de poussière. Nettoyer les lieux du déversement immédiatement. Si le produit n'est pas contaminé, le placer dans des contenants propres en vue d'une utilisation ultérieure. Si le produit est contaminé, le placer dans des contenants en vue de son élimination. En cas de déversement ou de rejet accidentel, se reporter aux rubriques Équipement de protection individuelle et Pratiques en matière d'hygiène de la section 8 de la FTSS.

7 MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MESURES DE PRÉVENTION GÉNÉRALES

Mettre tout l'équipement à la masse.

Isoler le récipient à l'aide d'un gaz inerte avant d'y vider des sacs pouvant contenir des vapeurs inflammables. Le préposé doit porter un dispositif de mise à la masse et transvaser la matière lentement dans une goulotte conductrice, elle aussi mise à la masse.

Dans le cas des gros sacs (1 000 lb ou plus), on DOIT raccorder un câble à la prise de terre du sac.

Tenir au frais et au sec, à une température d'environ 20 °C (68 °F).

Garder le contenant fermé quand il n'est pas utilisé.

MATIÈRES OU CONDITIONS À ÉVITER

Éviter les conditions pouvant entraîner le dégagement de poussières; le produit peut former un mélange poussière-air inflammable.

Éviter de vider l'emballage dans des vapeurs inflammables ou à proximité de telles vapeurs; les décharges électrostatiques peuvent provoquer un feu à inflammation instantanée.

Tenir à l'abri de la chaleur et à l'écart des flammes, des étincelles et des autres sources d'inflammation.

Ne pas exposer directement à la lumière du soleil ni aux ultraviolets.

8 MAÎTRISE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

PRATIQUES DE TRAVAIL ET MESURES D'INGÉNIERIE

Il faut prévoir des bassins oculaires et des douches de décontamination d'accès facile.

Assurer une ventilation appropriée.

Si une irritation des voies respiratoires supérieures se produit, utiliser un appareil respiratoire approuvé contre poussière/buée pour minimiser l'exposition.

Garder les planchers propres et secs. Nettoyer les lieux du déversement immédiatement.

PRATIQUES GÉNÉRALES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Éviter de respirer les poussières.

Manutentionner dans des zones adéquatement ventilées.

Éviter de contaminer les aliments, les boissons. Se laver soigneusement après avoir manutentionné le produit, ainsi qu'avant de manger, de boire ou de fumer.

Ôter rapidement les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

LIMITES D'EXPOSITION RECOMMANDÉES

Aucune limite d'exposition n'a été établie. Ce produit peut causer l'irritation des voies respiratoires supérieures si utilisé dans des conditions qui créent de la poussière ou des particules de buée.

MATÉRIEL DE PROTECTION PERSONNELLE

Lunettes de sécurité

Gants imperméables

Vêtements de protection appropriés

Si les opérations de l'utilisateur créent de la poussière/buée causant l'irritation, utiliser un appareil respiratoire approuvé contre la poussière/buée.

MESURES DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE MAINTENANCE

Éliminer les sources d'inflammation et prévenir toute accumulation d'électricité statique.

Avant d'entreprendre des travaux de maintenance ou de réparation, isoler complètement et nettoyer soigneusement tout l'équipement, la tuyauterie et les récipients.

Garder l'aire de travail propre.

9 CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE:	poudre
COULEUR:	blanc neutre au havane
soluble dans eau	20 %
Masse volumique apparente	30.5 lbs/pi.cu.
Taille des particules	95 % through 100 mesh

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucun n'est connu.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Aucun risque dans les conditions normales ou recommandées de manutention et d'entreposage.

STABILITÉ

Stable dans les conditions recommandées de manutention et d'entreposage.

MATIÈRES INCOMPATIBLES

Sans objet

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES SUR LA CANCÉROGÉNÉCITÉ

Non répertorié comme cancérigène par le NTP. Non classé comme cancérigène réglementé par l'OSHA. Non évalué par le CIRC.

EFFETS SIGNALÉS SUR LES HUMAINS

En raison de ses caractéristiques physiques, ce produit peut irriter les yeux, la peau et les voies respiratoires.

EFFETS SIGNALÉS SUR LES ANIMAUX

Ce produit n'a fait l'objet d'aucune étude toxicologique chez l'animal.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ

Aucune étude des incidences écologiques n'a été réalisée pour le présent produit.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

DISPOSITION DE REBUT

On recommande d'enfouir les résidus dans un site d'enfouissement approuvé. La manutention, le transport et l'élimination du produit doivent s'effectuer de manière à éviter le dégagement de poussières nuisibles. Placer les résidus dans des contenants avant leur manutention et éviter de les exposer aux intempéries. S'assurer que la quantité de résidus en vrac ou en semi-vmac pouvant être éliminée n'est assujettie à aucune limite. L'élimination doit se faire en conformité avec les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD : Non réglementé

Pour obtenir des renseignements sur la classification de ce produit en vue de son transport, communiquer avec le Service de la réglementation d'Hercules Canada Inc. au (905) 279-3338.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FTSS contient tous les renseignements requis par le RPC.

LCPE

Tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences de LCPE en ce qui concerne les déclarations.

STOCKS DE PRODUIT CHIMIQUE

U. S. TSCA : Les matières constitutives du produit sont répertoriées dans l'inventaire du TSCA .

LCPE : Répertorié dans la LIS.

CLASSIFICATION DU SIMDUT

Non contrôlé

Préparé par le groupe des affaires réglementaires de Hercules Canada Inc., (905) 279-3338

16 AUTRES INFORMATIONS

CLASSEMENTS HMIS:

Santé	1	Risque faible
Inflammabilité	1	Risque faible
Réactivité	0	Risque Minimal

LISTE D'ACRONYMES

ACGIH: American Conferences of Governmental Industrial Hygienists

AIHA WEEL: American Industrial Hygienists Association-Workplace Environmental Exposure Level

ANSI: American National Standards Institute

CASRN: Numéro de registre attribué par le Chemical Abstracts Service

CCRMD: Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses

LCPE: Loi canadienne sur la protection de l'environnement

LIS: Liste intérieure des substances (Canada)

HMIS: Hazardous Materials Identification System

CIRC: Centre international de recherche sur le cancer

LES: Liste extérieure des substances (Canada)

N/A: sans objet

N.D.: pas de données

NTP: National Toxicology Program

OSHA: Occupational Safety and Health Administration

PEL: Limite d'exposition admissible (OSHA)

RPC: Règlement sur les produits contrôlés

SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

STEL: Limite d'exposition de courte durée

TLV: Valeurs limites d'exposition (marque déposée de l'ACGIH)

TMD: Transport des matières dangereuses

TPQ: Threshold Planning Quantity

TSCA: Toxic Substance Control Act

TWA: Moyenne pondérée en fonction du temps

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Les renseignements et les recommandations dont il est fait état dans la présente fiche technique santé-sécurité ont été obtenus de sources réputées fiables et représentent l'opinion la plus raisonnable en la matière au moment de l'établissement de la FTSS. Nous ne pouvons garantir ni l'exactitude ni l'exhaustivité des renseignements fournis. Il incombe au lecteur de décider des précautions qu'il convient de prendre pour assurer un usage sécuritaire du produit, qu'il soit utilisé seul ou en combinaison avec d'autres produits, et de déterminer les prescriptions réglementaires à observer conformément aux lois fédérales et provinciales applicables en matière de protection de l'environnement.

FICHE SIGNALÉTIQUE

Hercules Canada Inc.
Paper Technologies and Ventures
942 Brant Street
Burlington, Ontario Canada L7R 3X8
(905) 632-7861 (ENTREPRISE)
(905) 848-8888 (24 HEURES)

1 IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA COMPAGNIE

NOM DU PRODUIT	HERCULES® CA1920A RESIN
CHIMIQUE/NOM COMMUN	thermosetting resin
NOMBRE DE CAS	mélange

2 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Selon l'interprétation que Hercules Canada Inc. prête au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT), ce produit ne devrait pas être considéré un produit contrôlé; cependant, cette FTSS contient des renseignements importants portant sur l'utilisation sécuritaire et appropriée de ce produit. Cette FTSS devrait être conservée et mise à la disposition des employés et autres individus appelés à utiliser/manipuler ce produit.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES RISQUES

ATTENTION!

Susceptible d'irriter la peau.
Susceptible d'irriter les yeux.
L'inhalation peut causer une irritation des voies respiratoires.

EFFETS ÉVENTUELS SUR LA SANTÉ

Le contact prolongé ou répété avec le produit peut provoquer une sensibilisation de la peau chez les personnes vulnérables.

Se reporter à la section 5 pour connaître les produits de combustion dangereux et à la section 10, pour prendre connaissance des produits de décomposition et de polymérisation dangereux.

4 PREMIERS SECOURS

PEAU

Laver soigneusement avec du savon et de l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Obtenir une assistance médicale si les irritations se développent ou persistent. Laver soigneusement les vêtements avant de les porter de nouveau.

YEUX

Enlever les lentilles cornéennes. Maintenir les paupières ouvertes. Rincer immédiatement les yeux à l'aide d'eau basse pression pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

INHALATION

Déplacer à l'air libre. En cas d'irritation des fosses nasales, de la gorge ou des poumons, consulter un médecin.

INGESTION

L'ingestion du présent produit ne présente pas de danger pour la santé dans les conditions normales d'utilisation. Ingestion accidentelle : NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

5 MESURES DE LUTTE CONTRE LE FEU

MOYENS D'EXTINCTION

En cas d'incendie mettant en cause le produit, on peut utiliser comme agent extincteur l'eau pulvérisée, une poudre chimique, une mousse, l'anhydride carbonique ou un agent extincteur non polluant.

PROCÉDURES POUR LA LUTTE CONTRE LE FEU

En cas d'incendie mettant en cause le produit, porter au cours de l'intervention un appareil respiratoire autonome à pression positive intermittente approuvé par la MSHA ou le NIOSH (ou l'équivalent), ainsi qu'un vêtement complet de protection.

CONDITIONS À ÉVITER

Sans objet.

PRODUITS DANGEREUX RÉSULTANT DE LA COMBUSTION

Cette matière ne devrait pas entretenir la combustion. La décomposition thermique du produit peut entraîner la formation des substances suivantes : monoxyde de carbone , dioxyde de carbone , fumée , oxydes d'azote , ammoniac , chlorure d'hydrogène , cyanure d'hydrogène et hydrocarbures

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Aérer la zone. Déversements mineurs : Répandre une substance absorbante, balayer et éliminer conformément aux consignes appropriées. Ne pas rejeter dans un cours d'eau ou une voie navigable. Nettoyer la zone périphérique à l'aide de carbonate de sodium. Déversements importants : Contenir le produit déversé à l'aide de barrages et le pomper dans des fûts en vue de son utilisation ou de son élimination ultérieure. En cas de déversement ou de rejet accidentel, se reporter aux rubriques Équipement de protection individuelle et Pratiques en matière d'hygiène de la section 8 de la FTSS.

7 MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

MESURES DE PRÉVENTION GÉNÉRALES

Entreposer à une température de 5-30 °C (41-86 °F).
Garder le contenant fermé quand il n'est pas utilisé.

MATIÈRES OU CONDITIONS À ÉVITER

Éviter d'entreposer le produit à proximité de matières incompatibles. Se reporter à la section 10 de la FTSS.

8 MAÎTRISE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

PRATIQUES DE TRAVAIL ET MESURES D'INGÉNIERIE

Il faut prévoir des bassins oculaires et des douches de décontamination d'accès facile.

Assurer une ventilation appropriée.

Si une irritation des voies respiratoires supérieures se produit, utiliser un appareil respiratoire approuvé contre poussière/buée pour minimiser l'exposition.

PRATIQUES GÉNÉRALES EN MATIÈRE D'HYGIÈNE

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

Éviter d'inhaler les vapeurs, le brouillard ou les particules en suspension dans l'air.

Manutentionner dans des zones adéquatement ventilées.

Éviter de contaminer les aliments, les boissons. Se laver soigneusement après avoir manutentionné le produit, ainsi qu'avant de manger, de boire ou de fumer.

Ôter rapidement les vêtements contaminés et les laver soigneusement avant de les réutiliser.

LIMITES D'EXPOSITION RECOMMANDÉES

Aucune limite d'exposition n'a été établie. Ce produit peut causer l'irritation des voies respiratoires supérieures si utilisé dans des conditions qui créent de la poussière ou des particules de buée.

MATÉRIEL DE PROTECTION PERSONNELLE

Lunettes de sécurité

Gants imperméables

Vêtements de protection appropriés

Si les opérations de l'utilisateur créent de la poussière/buée causant l'irritation, utiliser un appareil respiratoire approuvé contre la poussière/buée.

MESURES DE SÉCURITÉ POUR LES TRAVAUX DE RÉPARATION ET DE MAINTENANCE

Avant d'entreprendre des travaux de maintenance ou de réparation, isoler complètement et nettoyer soigneusement tout l'équipement, la tuyauterie et les récipients.

9 CARACTÉRISTIQUES CHIMIQUES ET PHYSIQUES

ÉTAT PHYSIQUE:	liquide
COULEUR:	jaune - ambre
ODEUR:	légèrement sucrée
Point d'ébullition	similaire à l'eau
Densité	1.06 at 20° C (68° F)
Tension de vapeur	similaire à l'eau
Vitesse d'évaporation	similaire à l'eau
Densité de la vapeur	similaire à l'eau
Viscosité	90 - 140 cps at 25° C (77° F)
Valeur du pH	2.8 (typical)
Pourcentage massique de particules solides	20 (typical)

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX

Aucun n'est connu.

POLYMÉRISATION DANGEREUSE

Aucun risque dans les conditions normales ou recommandées de manutention et d'entreposage.

STABILITÉ

Stable dans les conditions recommandées de manutention et d'entreposage.

MATIÈRES INCOMPATIBLES

Incompatible avec :acids et alcali

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

DONNÉES SUR LA CANCÉROGÉNÉCITÉ

Non répertorié comme cancérigène par le NTP. Non classé comme cancérigène réglementé par l'OSHA. Non évalué par le CIRC.

EFFETS SIGNALÉS SUR LES HUMAINS

Ce produit n'a fait l'objet d'aucune étude toxicologique portant sur des personnes. En raison du pH, ce produit peut causer une irritation des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

EFFETS SIGNALÉS SUR LES ANIMAUX

Ce produit n'a fait l'objet d'aucune étude toxicologique chez l'animal. PRODUIT SIMILAIRE : Irritation oculaire bénigne chez le lapin. Aucun effet irritant après application sur la peau intacte et abrasée de lapins pendant quatre heures. Pas un sensibilisant pour la peau des cobayes.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

DONNÉES SUR LA TOXICITÉ

En général, les polymères cationiques affichent une toxicité marquée pour les organismes aquatiques dans le cadre des essais réalisés dans de l'eau purifiée. Toutefois, cette toxicité est 100 fois moins élevée lorsque les essais sont réalisés dans de l'eau à laquelle on a ajouté des acides organiques dans des concentrations permettant de simuler les conditions caractéristiques des eaux naturelles.

TOXICITÉ AQUATIQUE

PRODUIT SIMILAIRE : CL 50 à court terme en solution non renouvelée (tête-de-boule) : 9,8 mg/L (CSEO : 6,5 mg/L); (alevin de saumon) : 12 mg/L (CSEO : 5,3 mg/L); (truite arc-en-ciel) : 2,9 mg/L (CSEO : 1,3 mg/L); (ide mélanote) : 31 mg/L. CL 50 en solution non renouvelée après 48 heures (daphnies pulex) : 3,6 mg/L (CSEO : 2,6 mg/L).

BIODÉGRADABILITÉ

Selon les données recueillies pour cette matière ou des matières similaires, on ne peut considérer que le présent produit est facilement biodégradable; il est toutefois possible qu'il se biodégrade lentement.

13 CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

DISPOSITION DE REBUT

Neutraliser les résidus afin de régler le pH à une valeur appropriée, puis les rejeter avec de l'eau dans une installation de traitement secondaire approuvée faisant appel à des bactéries adaptées. On peut aussi solidifier les résidus pour en extraire le liquide, puis les enfouir dans un site d'enfouissement approuvé. Le conditionnement et l'élimination doivent se faire conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TMD : Non réglementé

Pour obtenir des renseignements sur la classification de ce produit en vue de son transport, communiquer avec le Service de la réglementation d'Hercules Canada Inc. au (905) 279-3338.

15 INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Ce produit a été classifié selon les critères du RPC et la FTSS contient tous les renseignements requis par le RPC.

LCPE

Tous les composants de ce produit sont conformes aux exigences de LCPE en ce qui concerne les déclarations.

STOCKS DE PRODUIT CHIMIQUE

U. S. TSCA : Les matières constitutives du produit sont répertoriées dans l'inventaire du TSCA .

LCPE : Répertorié dans la LIS.

CLASSIFICATION DU SIMDUT

Non contrôlé

Préparé par le groupe des affaires réglementaires de Hercules Canada Inc., (905) 279-3338

16 AUTRES INFORMATIONS

CLASSEMENTS HMIS:

Santé	1	Risque faible
Inflammabilité	0	Risque Minimal
Réactivité	0	Risque Minimal

LISTE D'ACRONYMES

ACGIH: American Conferences of Governmental Industrial Hygienists
AIHA WEEL: American Industrial Hygienists Association-Workplace Environmental Exposure Level
ANSI: American National Standards Institute
CASRN: Numéro de registre attribué par le Chemical Abstracts Service
CCRMD: Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses
LCPE: Loi canadienne sur la protection de l'environnement
LIS: Liste intérieure des substances (Canada)
HMIS: Hazardous Materials Identification System
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer
LES: Liste extérieure des substances (Canada)
N/A: sans objet
N.D.: pas de données
NTP: National Toxicology Program
OSHA: Occupational Safety and Health Administration
PEL: Limite d'exposition admissible (OSHA)
RPC: Règlement sur les produits contrôlés
SIMDUT: Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.
STEL: Limite d'exposition de courte durée
TLV: Valeurs limites d'exposition (marque déposée de l'ACGIH)
TMD: Transport des matières dangereuses
TPQ: Threshold Planning Quantity
TSCA: Toxic Substance Control Act
TWA: Moyenne pondérée en fonction du temps

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Les renseignements et les recommandations dont il est fait état dans la présente fiche technique santé-sécurité ont été obtenus de sources réputées fiables et représentent l'opinion la plus raisonnable en la matière au moment de l'établissement de la FTSS. Nous ne pouvons garantir ni l'exactitude ni l'exhaustivité des renseignements fournis. Il incombe au lecteur de décider des précautions qu'il convient de prendre pour assurer un usage sécuritaire du produit, qu'il soit utilisé seul ou en combinaison avec d'autres produits, et de déterminer les prescriptions réglementaires à observer conformément aux lois fédérales et provinciales applicables en matière de protection de l'environnement.